Accusé certifié exécutoire





<u>AVENANT N°4</u> À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – JEUNES DIJON FOOT 21

Année 2024

Entre:

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2024, et par délégation, l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Εt

L'Association JEUNES DIJON FOOT 21, représentée par son président, Monsieur Thierry RUCKSTUHL, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET 49030034000018), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 21 avril 1988, et dont le siège est situé 6 rue de Saverne à Dijon (21 000), ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et Jeunes Dijon Foot 21 pour la période 2022-2024, l'Association a sollicité une subvention complémentaire afin d'acquérir un véhicule, type mini-bus, adapté à ses besoins.

La convention n°22-062 du 10 janvier 2022 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-3- Subvention d'investissement

Pour l'année 2024, la Ville versera à l'Association, une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € pour l'acquisition d'un véhicule, type mini-bus.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-3 – Subvention d'investissement

La subvention sera versée en totalité sur présentation, par l'Association, de la facture d'achat du véhicule.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2024.

ARTICLE 5

Les autres dispositions de la convention n°22-062 du 10 janvier 2022 demeurent inchangées.

Fait à Dijon le

Pour la VILLE DE DIJON, Le Maire, Pour le Maire, L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Pour l'Association JEUNES DIJON FOOT 21, Le Président,

Claire TOMASELLI

Thierry RUCKSTHUL